

**DECRET N° 2016-050 DU 10 MARS 2016**

portant nomination du Président et des membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

**CHEF DE L'ETAT,**

**CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2012-545 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu** le décret n° 2010-648 du 31 décembre 2010 portant approbation des statuts de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers au Bénin ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie et du Commerce ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 novembre 2015,

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP-SA), les personnes dont les noms suivent :

1. **Monsieur Adam AHANCHEDE**, représentant le Ministre de l'Industrie et du Commerce ;



2. **Monsieur Sosthène U. GNANSOUNOU**, représentant le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance ;
3. **Monsieur Zacharie Amèvi YEMETOWU**, représentant le Ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
4. **Monsieur SANOUSSI Ismaïla Anselme**, représentant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;
5. **Monsieur ELEGBEDE Félix Adébo**, représentant le Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières et du Développement des Energies Renouvelables ;
6. **Monsieur SOSSOUKPE Edmond**, représentant le Ministre de l'Environnement Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières ;
7. **Monsieur CHACHA Mahougnon Rigobert**, représentant la Société Civile et l'Association des consommateurs ;
8. **Monsieur SOUMANOU Lamidy**, représentant le Personnel de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers.


**Article 2 :** **Monsieur AHANCHEDE Adam**, représentant le Ministre de l'Industrie et du Commerce est nommé Président du Conseil d'Administration de la SONACOP-SA.

**Article 3 :** Le Président et les membres du Conseil d'Administration de la SONACOP-SA sont nommés pour une durée de quatre (04) ans.

**Article 4 :** Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation et le Ministre de l'Industrie et du Commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2016

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI.-**

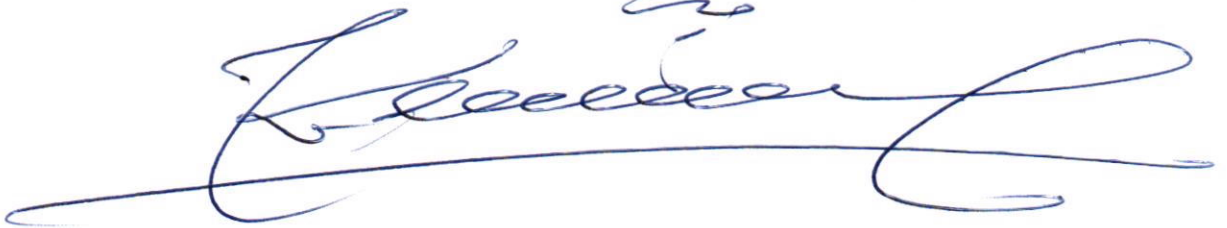


Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



**Lionel ZINSOU**

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



**Komi KOUTCHE**

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce,



**Pocoun Damè KOMBIENOU**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM/DEEPPBG 2 MEEP 2 MIC 2 AUTRES MINISTERES 25 SGG 4 DGBM- DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA-BAG 4 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 INTERESSES 09 JORB 1.-

